

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible  
par internet dénommé « MEGA MOTS CROISES »**

**NOR : FDJJ1628588X**

**Article 1**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « MEGA MOTS CROISES » seront, en principe, possibles à compter du 06 juin 2017. Si la date du 06 juin 2017 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site internet [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

**Article 2**  
**Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu : chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 10 euros.

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| <b>Nombre de lots</b> | <b>Montant du lot</b>    | <b>Total</b> |
|-----------------------|--------------------------|--------------|
| 2 lots de             | 600 000 €                | 1 200 000 €  |
| 5 lots de             | 20 000 €                 | 100 000 €    |
| 20 lots de            | 2 000 €                  | 40 000 €     |
| 2 500 lots de         | 200 €                    | 500 000 €    |
| 66 700 lots de        | 100 €                    | 6 670 000 €  |
| 173 800 lots de       | 50 €                     | 8 690 000 €  |
| 800 000 lots de       | 20 €                     | 16 000 000 € |
| 1 000 000 lots de     | 10 €                     | 10 000 000 € |
| 2 043 027             | lots formant un total de | 43 200 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces et/ou zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

Les lots d'un montant de 600 000 € indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

## **Article 4**

### **Description du jeu**

4.1. Le joueur valide sa mise de 10 euros en cliquant sur le bouton « Jouez 10€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2. L'unité de jeu comporte 4 surfaces de jeu dénommées « VOS 18 LETTRES », « JEU 1 », « JEU 2 » et « BONUS » réparties comme suit :

4.3. La surface de jeu dénommée « VOS 18 LETTRES » :

4.3.1 La surface de jeu « VOS 18 LETTRES » est une surface de jeu commune aux « JEU 1 », « JEU 2 » et « BONUS » et est représentée par 18 points d'interrogation.

4.3.2 Les éléments inscrits sous les 18 points d'interrogation sont 18 lettres distinctes de l'alphabet.

4.3.3 Le joueur clique, dans l'ordre souhaité, sur chacun des 18 points d'interrogation pour découvrir 18 lettres conformément au sous-article 4.3.2.

4.4. La surface de jeu dénommée « JEU 1 » :

4.4.1. Le « JEU 1 » comporte 3 zones de jeu représentées chacune par une grille de mots croisés sur laquelle figurent pour chacune 15 mots inscrits horizontalement ou verticalement.

4.4.2. Le joueur découvre successivement sur les trois grilles de mots croisés dénommées « Grille 1 », « Grille 2 » et « Grille 3 » toutes les lettres correspondantes aux lettres découvertes sous la surface « VOS 18 LETTRES ». Chaque lettre découverte sous la surface « VOS 18 LETTRES » peut être utilisée plusieurs fois dans les trois grilles de mots croisés. Le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les lettres occultées sous la surface « VOS 18 LETTRES » et révèle les lettres dans les trois grilles de mots croisés.

4.4.3. Si, grâce aux lettres de la surface « VOS 18 LETTRES », le joueur reconstitue, entièrement, de deux à neuf mots dans une même grille de mots croisés, le « JEU 1 » est gagnant.

Pour que le « JEU 1 » soit gagnant, les mots doivent être entièrement reconstitués, c'est-à-dire que chaque mot doit être formé d'une suite ininterrompue de lettres délimitée soit par une case grisée, soit par le bord de la grille. Toutes les lettres du mot doivent figurer parmi les 18 lettres mentionnées au sous-article 4.3.2. Aucun mot ne peut être formé en diagonale, ni de droite à gauche, ni de bas en haut.

Chaque suite de lettres vaut pour un seul mot et pour une seule grille : par exemple, CHATEAU ne compte pas pour deux mots (CHAT et EAU), mais comme un seul mot.

Un mot gagnant ne peut être formé que dans une seule grille.

4.4.4. Le montant du lot gagné est déterminé par le nombre de mots entièrement reconstitués dans une grille de mots croisés grâce aux lettres découvertes sous la surface « VOS 18 LETTRES » :

- 2 mots reconstitués : 10€
- 3 mots reconstitués : 20€
- 4 mots reconstitués : 50€
- 5 mots reconstitués : 100€
- 6 mots reconstitués : 200€
- 7 mots reconstitués : 2 000€
- 8 mots reconstitués : 20 000€
- 9 mots reconstitués : 200 000€

Le montant du lot ne peut pas résulter du cumul des mots entre les grilles. Si deux à neuf mots sont reconstitués dans chaque grille de mots croisés, les gains associés à chaque grille de mots croisés s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.4.5. Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4.6. Les combinaisons de lettres apparaissant dans les grilles de mots croisés et pouvant conduire à la lecture d'une marque, d'un mot mal orthographié ou inconvenant, résultent de la répartition aléatoire des mots sur l'unité de jeu. La responsabilité de La Française des jeux ne saurait être engagée à ce titre.

4.5. La surface de jeu dénommée « JEU 2 » :

4.5.1. Le « JEU 2 » est constitué de deux mots à reconstituer, chacun associé à une case « GAIN ».

4.5.2. L'élément inscrit sous chacune des deux cases « GAIN » est une somme en euro inscrite en chiffres.

4.5.3. Le joueur clique, dans l'ordre souhaité, sur chacune des cases « GAIN » et découvre deux sommes en euro conformément au sous-article 4.5.2. Le joueur découvre successivement pour chacun des deux mots toutes les lettres correspondantes aux lettres de la surface « VOS 18 LETTRES ». Chaque lettre de la surface « VOS 18 LETTRES » peut être utilisée plusieurs fois dans les deux mots à reconstituer du « JEU 2 ».

Si, grâce aux lettres de la surface « VOS 18 LETTRES », le joueur reconstitue, entièrement un mot, le « JEU 2 » est gagnant et le joueur remporte la somme découverte sous la case « GAIN » associée à ce mot.

4.5.4. Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6. La surface de jeu dénommée « BONUS » :

4.6.1. La surface de jeu « BONUS » est constituée d'un mot à reconstituer.

4.6.2 Si, grâce aux lettres de la surface « VOS 18 LETTRES », le joueur peut reconstituer le mot de la surface de jeu « BONUS », il remporte la somme de 50 euros. Chaque lettre de la

surface « VOS 18 LETTRES » peut être utilisée plusieurs fois dans le mot à reconstituer de la surface de jeu « BONUS ».

4.6.3. La surface de jeu « BONUS » est perdante dans tous les autres cas.

4.7. A l'issue de ces opérations, si l'unité de jeu est gagnante, les gains correspondants aux surfaces et/ou zones de jeux s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.8. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 10 mars 2017

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI